

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 23 juillet 2021

MOTION PORTANT SUR LES PROJETS D'ORGANISATION D'ACCUEIL DES PATIENTS, NOTAMMENT LES SMUR POUR L'ETE 2021

Le SMUR, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation, intervient sur des situations urgentes à l'extérieur de l'hôpital.

Qu'il s'agisse d'accident de la voie publique, d'une crise cardiaque ou autre cas médical au caractère urgent, le SMUR agit rapidement et peut assurer les transferts inter hospitaliers quand l'état d'un patient nécessite une surveillance médicale particulière.

Pour cet été, en Lot-et-Garonne, le manque d'effectifs dans les structures hospitalières conduit à un projet d'organisation dégradée d'accueil des patients, notamment pour les SMUR à Marmande et Nérac cet été.

Afin de faire face à des carences de personnels s'accroissant ces dernières semaines, il semblerait en effet:

- Qu'à Marmande, le service des Urgences soit requalifié en simple antenne SMUR et en Centre de Soins Non Programmés (CSNP), entraînant la disparition de l'obligation de recevoir tout type de patient 24h sur 24h. Certains patients devront ainsi être réorientés de façon quasi systématique vers d'autres établissements en capacité de les recevoir et de leur proposer un plateau technique plus adapté.

Cette situation est notamment due à la disparition progressive de l'équipe de praticiens hospitaliers urgentistes, remplacés de plus en plus difficilement par des intérimaires ou des internes, alors que les délais de prises en charge à l'hôpital de Marmande sont déjà élevés, 5h30 en moyenne, et que l'établissement retrouve des chiffres d'activité à la hauteur voire supérieurs aux chiffres de 2019.

- Que dans le même temps l'antenne SMUR de Nérac soit fermée en soirée sur le mois de juillet et complètement sur le mois d'Août.

Il est à noter que ces projets impliquent une adaptation sensible du fonctionnement des transporteurs sanitaires : sapeurs-pompiers réorientant vers des établissements plus éloignés, la régulation orientant uniquement sur le CH Marmande les patients répondant aux critères de CSNP, mais également ambulances privées, pour autant que ces dernières soient en capacité et aient la volonté de s'adapter à ces nouvelles contraintes.

- CONSIDERANT l'importance capitale que revêt un service d'urgences, en été comme durant le reste de l'année et particulièrement en milieu rural ;
- CONSIDERANT le projet d'organisation dégradée des patients, notamment pour les SMUR à Marmande cet été ;

- CONSIDERANT la fermeture pure et simple du SMUR à Nérac durant la période estivale.
- CONSIDERANT l'absence de concertation avec les élus locaux sur ce projet de réorganisation ;

Les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- DENONCENT une telle dégradation de l'accueil de patients en Lot-et-Garonne, d'autant qu'aucune solution pérenne ne semble envisagée à moyen terme pour faire face au déficit de personnel constaté ;
- DEMANDENT à l'ARS Nouvelle-Aquitaine de débloquer en urgence des moyens exceptionnels afin de ne pas dégrader cet été les accueils de patients dans les établissements de Marmande et Nérac et ainsi proposer à nos concitoyens la prise en charge de qualité et de proximité à laquelle ils peuvent légitimement prétendre ;
- EXIGENT qu'un travail à très court terme mais également à moyen terme soit conduit pour la mise en place de mesures nécessaires afin de lutter contre le déficit en personnels qualifiés qui fragilise tout particulièrement certains établissements lot-et-garonnais.